

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008041

Signataire : MG/PC

**OBJET : Désignation des représentants au conseil d'administration du Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-la Courneuve**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-7 et L 5212-7 et L 2121-33,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 octobre 1972 et notamment son article 7,

Vu le décret n°2006-1248 du 12 octobre 2006 modifiant l'appellation du Conservatoire National de Région en Conservatoire à Rayonnement Régional,

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes " Communiste et Républicain Tous ensemble pour Aubervilliers " et "Aubervilliers en marche pour le changement» ayant voté contre, les membres du groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

**DELIBERE :**

ARTICLE UNIQUE : Désigne les 8 représentants suivants au conseil d'administration du Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve.

Titulaires :

- Madame Alexis KETLI
- Monsieur Daniel GARNIER
- Madame Soumia CHIBAH
- Monsieur Abderahim HAFIDI

Suppléants :

- Monsieur Jean Loup OGE
- Madame Mounia HARKATI
- Monsieur Marc GUERRIEN
- Monsieur Jean-François MONINO

le Maire  
J. SALVATOR